

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4574**

### Intitulé

Technicien(ne) audiovisuel

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| ESRA Bretagne                            | Directeur de l'ESRA Bretagne                     |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323w Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle - commercialisation.

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/La technicien-ne audiovisuel intervient dans les différentes tâches de la réalisation ou de la production (prises de vues, prises de son, montage, assistantat, régie), dans les différents secteurs de la communication audiovisuelle (société de production, chaînes télévisées locales, services audiovisuels d'entreprises, sociétés de communication événementielle...).

En image : Il/Elle participe, sous contrôle de la réalisation, à l'élaboration ou à la diffusion d'une production audiovisuelle destinée au public, à l'aide de matériels de prises de vues, de traitement de l'image (vidéo) ou de projection.

En son : Il/Elle participe à l'élaboration d'un produit sonore destiné au public, à l'aide de matériels de prise de son, d'enregistrement ou de sonorisation. Il/Elle détermine les conditions de mise en oeuvre de l'équipement adaptées au type et au lieu de réalisation. Il/Elle peut procéder à la transformation (montage, mixage des bandes son) ou à la création du message sonore (bruitage).

En éclairage : Il/Elle met en oeuvre l'éclairage ou l'alimentation électrique d'un spectacle, d'un tournage (télévision) ou d'un reportage. Il/Elle détermine les conditions de mise en oeuvre du matériel (projecteurs fixes ou mobiles, filtres, gélatines, volets, câbles, alimentation électrique...) adaptées au lieu et au type de réalisation, en conciliant les impératifs techniques et les objectifs artistiques du metteur en scène, du réalisateur ou du directeur de la photographie. Il/Elle effectue les réglages du matériel pendant la réalisation et les répétitions éventuelles. Il/Elle peut conduire un projecteur poursuites, le jeu d'orgues (commandes de l'ensemble des lumières d'une salle de spectacles) à l'aide d'un pupitre de commande (informatisé ou non) ou un groupe électrogène.

En montage : Il/Elle effectue les montages et assemblages successifs, techniques et artistiques, des images et du son, à partir des enregistrements bruts (support vidéo ...), selon les instructions ou en concertation avec la réalisation (réalisateur, script, journaliste dans la presse filmée). Il/Elle donne sa forme définitive à une production audiovisuelle destinée au grand public (fiction...) ou à un public spécifique (film institutionnel, de formation...). Il/elle donne le rythme au film, téléfilm... Il/Elle traduit, à travers son intervention technique, le projet artistique du réalisateur, avec une marge d'initiative plus ou moins grande, liée à son niveau d'expérience. Il/Elle peut exprimer son avis sur le choix des prises, de l'accompagnement musical (choix d'un compositeur, d'oeuvres musicales préexistantes), des bruitages, des effets spéciaux, des trucages...). Il/Elle peut aussi assurer la totalité de ses choix pour certaines productions. Il/Elle monte la partition musicale et les effets sonores. Il/Elle prépare et suit le mixage (son). Il/Elle peut participer aux séances d'enregistrement du son (musique, doublage, bruitages...). Il/Elle indique au laboratoire les trucages ou effets spéciaux à réaliser. Il/Elle peut réaliser les trucages (vidéo).

Les capacités attestées :

image

Préparer le matériel et contrôler son fonctionnement

Mettre en oeuvre un équipement (caméra vidéo...)

Vérifier la qualité technique et artistique de l'image (ainsi qu'éventuellement du son) et effectuer les réglages nécessaires.

Procéder aux interventions d'urgence en cas de dysfonctionnement du matériel.

Assurer la maintenance courante du matériel.

son

Préparer le matériel et contrôler son fonctionnement

Mettre en oeuvre un équipement (micros, magnétophone, table de montage ou de mixage, pupitres de la régie son...)

Vérifier la qualité technique et artistique du son, et effectuer les réglages nécessaires.

Procéder aux interventions d'urgence en cas de dysfonctionnement du matériel.

Assurer la maintenance courante du matériel.

éclairage

Préparer le matériel et contrôler son fonctionnement

Mettre en oeuvre le matériel d'éclairage (projecteurs fixes et mobiles) ou d'alimentation électrique (installation fixe ou groupes électrogènes).

Vérifier la qualité technique et artistique de la lumière ou le fonctionnement de l'alimentation électrique, et effectuer les réglages nécessaires.

Procéder aux interventions d'urgence en cas de dysfonctionnement du matériel.

montage

Préparer le matériel et contrôler son fonctionnement

Gérer, organiser et synchroniser les « rushes ».

Extraire et monter les prises sélectionnées (image et son, ou image seule).

Préparer et suivre le mixage.

Vérifier en permanence la qualité technique et artistique de l'image et du son.

Réaliser les différentes copies jusqu'à la copie « standard », « antenne » ou « zéro » (produit fini).

Compétences transversales :

image

Communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans l'exercice de la profession

Interpréter les schémas techniques utilisés pour la production audiovisuelle

Travailler dans l'environnement des métiers de l'audiovisuel et du spectacle

Agir, dans le cadre de son activité professionnelle, sans compromettre la sécurité des personnes et en préservant l'intégrité du matériel.

son

Mobiliser les connaissances de base des mathématiques, de la physique et de l'électricité pour leurs applications dans l'exercice de la profession et pour comprendre la théorie des phénomènes vibratoires du son

Communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans l'exercice de la profession

Interpréter et produire les schémas techniques de l'audio et des fiches d'équipement

Travailler dans l'environnement des métiers de l'audiovisuel et du spectacle

Organiser une banque de données sonores

Agir, dans le cadre de son activité professionnelle, sans compromettre la sécurité des personnes et en préservant l'intégrité du matériel.

Identifier les normes et tolérances sur les signaux inhérentes à la production

éclairage

Mobiliser les connaissances de base des mathématiques, de la physique et de l'électricité pour leurs applications dans l'exercice de la profession et pour comprendre la théorie liée à la mesure de la lumière

Communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans l'exercice de la profession

Interpréter les schémas techniques et les fiches d'équipement utilisés pour la production audiovisuelle

Travailler dans l'environnement des métiers de l'audiovisuel et du spectacle

Agir, dans le cadre de son activité professionnelle, sans compromettre la sécurité des personnes et en préservant l'intégrité du matériel.

montage

Communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans l'exercice de la profession

Interpréter les schémas techniques et les fiches d'équipement

Travailler dans l'environnement des métiers de l'audiovisuel et du spectacle

Organiser la classification des fichiers vidéo et audio

Identifier les normes et tolérances de diffusion des signaux vidéo et audio

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cinéma ; audiovisuel ; web tv ; spectacles ; évènementiels ; interventions socio-culturelles

Technicien-ne audiovisuel, cadreur-se, monteur-se, JRI, opérateur-riche de prise de son

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

L1504 : Éclairage spectacle

L1507 : Montage et post-production

K1206 : Intervention socioculturelle

### Règlementation d'activités :

L'exercice des métiers du cinéma et de l'audiovisuel est réglementé par le Centre National Du Cinéma et de l'Image Animée.

Cependant l'ordonnance n°109-901 du 24 juillet 2009 relative à la partie législative du code du cinéma et de l'image animée à supprimer l'obligation, pour les principaux collaborateurs d'un long-métrage de cinéma, d'être titulaire d'une carte d'identité professionnelle pour pouvoir exercer.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte quatre composantes : image, son, éclairage et montage qui font chacune d'elles l'objet de trois types d'évaluation:

- Vérification de l'acquis des connaissances théoriques: DS et examen
- Vérification du savoir-faire pratique: exercices individuels et collectifs
- Vérification des aptitudes de fabrication en conditions réelles: jury de production / bilan de stage.

Elle est évaluée par :

Examen final : vérification de l'acquis des connaissances théoriques : devoirs surveillés dans chacune des matières théoriques d'une durée globale de 17 heures : Technique vidéo (2 h), Technique sonore (2h), Scénario (2h), Reportage/Documentaire (2h), Production (2h), Film institutionnel (2h), Assistanat de réalisation (2h), Assistanat de production (2h), Systèmes informatiques (1h).

Organisation matérielle et périodicité des évaluations : Devoirs surveillés mensuels dans chacune des matières théoriques enseignées.

Evaluation individuelle et collective des acquis techniques pour chacun des travaux dirigés : vérification du savoir-faire pratique par une mise en situation réelle à chaque TD pour chaque stagiaire ayant à sa disposition : documents techniques, unité de tournage (image), synoptique, unité d'enregistrement et de montage son (son), unité de tournage et d'éclairage (éclairage), unité de montage (montage) et énoncé de l'exercice.

Productions : évaluation par un jury présidé par le directeur de l'ESRA Bretagne et composé de professeurs (professionnels en activité

bénéficiant de l'autorisation rectorale d'enseigner) et de professionnels en activité (Opérateur de Prises de vue, Cadreur : France Télévision, Canal Plus, TF1 ; Chef Opératrice de Prises du Son : Nomades Productions ; Chef Monteuse : Arte, France Télévision, Canal Plus, TFP ; Chef Opérateur de Prises du Son : France Bleu Armorique).

Concernant les stages : le bilan de stage en entreprise est évalué selon une grille établie par le centre de formation et remplie par le tuteur. De plus, les visites en entreprise du responsable du service des stages font l'objet de rapports qui sont comparés au rapport de stage rédigé par le stagiaire et noté par le responsable du service des stages.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      |   | OUINON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|---|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X |        | Le directeur de l'ESRA Bretagne, - Trois professeurs-formateurs (professionnels en activité bénéficiant de l'autorisation rectorale d'enseigner) et cinq professionnels en activité (cadreur, chef monteuse, deux chefs opérateur de prises de son (H. F.), producteur France TV) |
| En contrat d'apprentissage                                       |   | X      |   |
| Après un parcours de formation continue                          | X |        | Le directeur de l'ESRA Bretagne, - Trois professeurs-formateurs (professionnels en activité bénéficiant de l'autorisation rectorale d'enseigner) et cinq professionnels en activité (cadreur, chef monteuse, deux chefs opérateur de prises de son (H. F.), producteur France TV) |
| En contrat de professionnalisation                               | X |        | Le directeur de l'ESRA Bretagne, - Trois professeurs-formateurs (professionnels en activité bénéficiant de l'autorisation rectorale d'enseigner) et cinq professionnels en activité (cadreur, chef monteuse, deux chefs opérateur de prises de son (H. F.), producteur France TV) |
| Par candidature individuelle                                     | X |        | Le directeur de l'ESRA Bretagne, - Trois professeurs-formateurs (professionnels en activité bénéficiant de l'autorisation rectorale d'enseigner) et cinq professionnels en activité (cadreur, chef monteuse, deux chefs opérateur de prises de son (H. F.), producteur France TV) |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2006                      | X |        | Le directeur de l'ESRA Bretagne, - Trois professeurs-formateurs (professionnels en activité bénéficiant de l'autorisation rectorale d'enseigner) et cinq professionnels en activité (cadreur, chef monteuse, deux chefs opérateur de prises de son (H. F.), producteur France TV) |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien(ne) audiovisuel" avec effet au 07 septembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2019.

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien audiovisuel" avec effet au 23 juin 2011, jusqu'au 7 septembre 2016.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

26 titulaires de la certification par an en moyenne

<http://www.pole-emploi.fr/informations/pole-emploi-spectacle>

**Autres sources d'information :**

**Études et travaux de référence**

Rapports d'activités de l'ANPE Culture Spectacle de Bretagne puis ceux du Pôle Emploi Spectacle (Rennes).

Etudes annuelles publiées par « Films en Bretagne » (union des professionnels de la production et de la création audiovisuelle de Bretagne), étude réalisée annuellement par le Conseil Régional de Bretagne : le Fonds d'Aide à la Création Cinématographique et Audiovisuelle (FACCA) et par la structure « Accueil des tournages en Bretagne ».

<http://www.esra.edu>

<http://www.films-en-bretagne.com>

<http://www.region-bretagne.fr>

**Lieu(x) de certification :**

ESRA Bretagne : Bretagne - Ille-et-Vilaine ( 35) [Rennes]

ESRA Bretagne 1 rue Xavier Grall

35700 RENNES

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ESRA Bretagne 1 rue Xavier Grall 35700 RENNES

ESRA Formation Continue Paris 135 avenue Félix Faure 75015 PARIS

**Historique de la certification :**